

PRÊT INTER

Dispositions générales

1. Inscriptions :

- Toute personne voulant emprunter un livre d'une autre bibliothèque via le prêt-inter doit être inscrite à la Bibliothèque locale de Nivelles. Cette inscription doit être en règle de cotisation (Rappel : gratuit pour les moins de 18 ans, 5€/an pour les plus de 18 ans et 3.50€ pour les plus de 60 ans).

2. Mode de demande :

- Le lecteur doit effectuer sa demande directement aux comptoirs de prêt **ou** via Samarcande (<https://samarcande-bibliotheques.be/>).
- Les demandes sont limitées à **2** par personne.

3. Modalités :

- Le lecteur bénéficiera du prêt durant 3 semaines non renouvelable.
- Le lecteur est averti lorsque le document est disponible. Il est tenu de venir le chercher endéans les dix jours ouvrables.
- Le prêt inter est gratuit.
- Si le lecteur ne rend pas le livre à temps, une amende de 0.10€ par livre et par jour ouvrable de retard lui sera réclamée. Le rappel est payant (1.50€).
- Ne font pas l'objet de prêt inter :
 - Les nouveautés de moins d'1an.
 - Les ouvrages de références.

4. Remarque :

- Le délai pour recevoir un livre varie d'une bibliothèque à l'autre.
- Il se peut que la demande soit refusée par la bibliothèque détentrice du document

Nom et prénom du lecteur :

N° de lecteur :

Signature :